

DEPARTEMENT

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Marne

Commune de CHAMPILLON

Séance du 15 septembre 2025

Afférents au CM : 14 L'an deux mille vingt-cinq, le quinze septembre, à dix-neuf heures, les membres du Conseil municipal de la commune de Champillon se sont réunis, dans la salle du Conseil municipal de la Mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et 2121-12 du Code général des collectivités territoriales, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc BEGUIN, Maire.

Exercice : 14

Convocation du 10 septembre 2025

Présents : 11, puis 12 à partir de la délibération 2025-21

Présents : M. BEGUIN Jean-Marc (Maire) ; M. CREPIN Jean-Paul (1er Adjoint) ; Mme PETIT Séverine (2ème Adjointe) ; Mme ADAM Marie-Madeleine (3ème Adjointe) ; Mme NEUBARTH Kirsten (4ème Adjointe) ; Mme BEGUIN Sandrine ; Mme DEON Marianne ; Mme DIDON Mylène (arrivée à la délibération 2025-21) ; Mme JOSSEAUX Sophie ; M. LEPICIER David ; M. MANNIELLO Olivier ; M. PHILIPPONNAT Charles.

Absents non représentés : M. GUILLEPAIN James (non-excuse) ; Mme MARQUES DE OLIVEIRA Léa (excusée).

Secrétaire de séance : Mme JOSSEAUX Sophie.

DELIBERATION 2025-30 : SOUTIEN AU DOMAINE CIRRUS À LA SUITE DES INCENDIES DANS L'AUDE

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les récents échanges de courriels avec Monsieur Paul RAPACZ, artisan vigneron du Domaine Cirrus, à la suite des incendies ayant touché l'Aude. Monsieur RAPACZ indique avoir environ 30 % de ses vignes brûlées, mais ses bâtiments et matériels professionnels sont intacts. Il pourra vendanger les parcelles non touchées à partir du 20 septembre, bien que le rendement soit réduit.

Il propose au Conseil municipal de manifester son soutien au Domaine Cirrus, exposant au marché aux vins de Champillon depuis plusieurs années.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal avec :

- 10 votes pour ;
- 1 vote contre : Séverine Petit ;
- 1 abstention : Mylène Didon ;

à la majorité décide d'acheter du vin auprès du Domaine Cirrus pour les besoins de la commune à hauteur de 300€, afin de soutenir l'activité du vigneron à la suite des incendies.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an susdits.



Le Maire,
Jean-Marc BEGUIN